

## **GLOSSAIRE**

**CC EBER** : Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, issue de la fusion de la CCPR et de la CCTB.

**CCPR** : Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

**CCTB** : Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire

**EnR** : Energie Renouvelable : solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biomasse, géothermie.

**LTECV** : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.

**PAC** : Pompe A Chaleur. Elle exploite les calories présentes dans l'air, le sol et l'eau souterraine pour l'amener à un niveau de température plus élevé dans les logements afin de les chauffer.

**PCAET** : Plan Climat, Air, Energie Territorial, introduit par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte. Outil de planification à la fois stratégique et opérationnel, obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Il vise à lutter contre le changement climatique et à améliorer la qualité de l'air.

**PPA** : Plan de Protection de l'Atmosphère. Outil de planification des actions pour préserver la qualité de l'air. Créé par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, il est élaboré par le Préfet. Obligatoire pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, et autres zones où les valeurs limites et les valeurs cibles sont dépassées ou risquent de l'être.

**PPE** : Programmations Pluriannuelles de l'Energie. C'est un outil de pilotage de la politique énergétique, au niveau national. Créé par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

**PRéPA** : Plan national de REduction des Polluants Atmosphériques. Créé par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Le plan fixe des objectifs à 2020, 2030 pour les polluants SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub> et PM<sub>2,5</sub>.

**SAARRA** : Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillonnaise et St Rambert d'Albon. Porté par le SCOT des Rives du Rhône, il concerne 8 communes.

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau. C'est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territorial. C'est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles. Créé en 2010 par la loi Engagement National pour l'Environnement.

**SNBC** : Stratégie Nationale Bas Carbone, issue de l'Accord de Paris sur le climat ; elle vise à la neutralité carbone d'ici à 2050. Cette dernière donne une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre.

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. L'élaboration est confiée aux régions. Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCOT, PLU, PDU) et au PCAET. Créé par la loi Notre.

**TEPOS** : Territoire à Energie Positive. C'est une ambition, à 2050, visant un **objectif** de réduction des besoins en énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique et à les couvrir par les énergies renouvelables locales.